



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 1^{er} octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHU à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 33 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019_194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 1^{er} octobre 2019
Délibération N°2019/194

Ajustement des coûts d'opération et des financements associés du complexe sportif rénové JEAN NICOLI au titre de la stratégie d'Investissement Territorial Intégré "ITI" portée par la Communauté d'Agglomération du Territoire Ajaccien.

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Eu égard à ses compétences et d'un commun accord avec la Ville d'Ajaccio, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien s'est positionnée comme organisme intermédiaire afin de mettre en œuvre une «stratégie d'investissement Territorial Intégré (ITI) dans le cadre de l'appel à projet lancé en avril 2015 par l'autorité de gestion du PO Feder 2014-2020 (Collectivité de Corse).

Cette stratégie s'est traduite pour la Ville, par la rénovation de cinq structures sportives vieillissantes, qui faisant partie des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, répondaient ainsi à la réintégration des populations vulnérables et le souhait de garantir une cohésion sociale.

Aujourd'hui, la quasi-totalité de ces travaux ont été réalisés et il convient de réajuster à coût de participation identique du Feder, les coûts d'opérations initialement estimés de chaque structure, dont JEAN NICOLI (complexe sportif, stade et gymnase) détaillé ci-dessous.

Précédent cout d'opération et précédent plan de financement :

| | | |
|---------------------------------------|---------|--------|
| FEDER | 132 748 | 39.04% |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CORSE DU SUD | 68 000 | 20% |
| COMMUNE D'AJACCIO | 139 252 | 40.96% |
| COUT TOTAL DE L'OPERATION HT | 340 000 | 100% |

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le nouveau coût d'opération actualisé et le plan de financement ci-dessous :

| AXE | INTITULE DE L'AXE | OPERATION | Actualisation coût opération | FEDER | | CDC/EX-CD2A | | TOTAL participation FEDER+CD2A | | VILLE | |
|-----|-------------------|------------------------------|------------------------------|-----------|--------|-------------|-----|--------------------------------|---------|----------|---------|
| | | | | | % | | % | | % | | % |
| 6 | | complexe sportif JEAN NICOLI | 340 000 € | 153 923 € | 45.27% | 68 000 € | 20% | 221 923 € | 65.27 % | 118 077€ | 34.73 % |

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Président

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement,

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le nouveau coût d'opération actualisé et le plan de financement ci-dessous :

| AXE | INTITULE DE L'AXE | OPERATION | Actualisation coût opération | FEDER | | CDC/EX-CD2A | | TOTAL participation FEDER+CD2A | | VILLE | |
|-----|-------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------|--------|-------------|-----|--------------------------------------|------------|----------|------------|
| | | | | | % | | % | | % | | % |
| 6 | | complexe sportif JEAN NICOLI | 340 000 € | 153 923 € | 45.27% | 68 000 € | 20% | 221 923 € | 65.27 % | 118 077€ | 34.73 % |

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

